

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVÉ DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF AFFECTÉ AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION EN QUALITÉ DE PROGRAMMEUR DE CLASSE NORMALE (LOI SAUVADET)

SESSION 2018

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) L'épreuve écrite d'admissibilité	3
2) L'épreuve orale d'admission.....	3
B) Le jury	3
1) La composition du jury	3
2) La formation et la réunion de cadrage	3
II. Le déroulement de l'examen professionnalisé réservé	4
A) Le calendrier.....	4
B) Les remarques générales sur les épreuves de ce concours	4
III. Les statistiques.....	5

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) L'épreuve écrite d'admissibilité

Selon le 1. de l'article 6 de l'arrêté du 9 janvier 2013 fixant la nature des épreuves et les règles d'organisation générale de l'examen professionnalisé pour l'accès à certains corps de fonctionnaires de la catégorie B pris en application de l'article 7 du décret n°2012-631 du 3 mai 2012, l'épreuve écrite d'admissibilité est définie comme suit : « *établissement de l'algorithme (sous forme d'ordinogramme) correspondant à la solution d'un problème simple et écriture des séquences de programme demandées correspondantes. La programmation devra être réalisée dans un langage évolué choisi par le candidat sur une liste fixée par arrêté du ministre ou de l'autorité d'accueil.*

L'épreuve porte sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté cité ci-dessus.

Durée trois heures ; coefficient 2 ».

2) L'épreuve orale d'admission

Selon le 2. de l'article 6 de l'arrêté du 9 janvier 2013 cité ci-dessus, l'épreuve orale d'admission « *consiste en un entretien avec le jury destiné à apprécier les motivations du candidat, et son aptitude à exercer les fonctions de secrétaire d'administration affecté au traitement de l'information en qualité de programmeur.*

L'entretien comprend tout d'abord une présentation par le candidat d'une durée de dix minutes au plus, de son parcours et se poursuit par un échange avec le jury qui pose au candidat des questions techniques sur l'informatique portant sur le programme figurant en annexe II de l'arrêté cité ci-dessus. Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours professionnel. (...)

Durée trente minutes ; coefficient 3 ».

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de cet examen professionnalisé réservé était composé des personnes suivantes :

Président de ce jury :

- Monsieur Jean-Michel THIVEL, attaché d'administration de l'État hors classe, chef de mission, chef du bureau secteur administration générale et logistique, secrétariat général des affaires européennes, services du Premier ministre.

Membres de ce jury :

- Monsieur Mustapha ALOUANI, ingénieur de recherche de 2ème classe, coordinateur de projets de systèmes d'informations, direction des ressources informatiques, université de Paris – Nanterre, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- Monsieur Mebrouk LEULMI, ingénieur de recherche de 2ème classe, directeur technique, ingénieur des systèmes informatiques, chef de projet développement et déploiement d'applications, université Paris 1 – Panthéon Sorbonne, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...

- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de cet examen professionnalisé réservé : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de l'examen professionnalisé réservé

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 9 janvier au 13 février 2018
Date de l'épreuve écrite	Le 30 octobre 2018
Date de la réunion d'admissibilité	Le 8 novembre 2018
Date de limite de retour du dossier de description de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle	Le 31 janvier 2019
Date des épreuves orales	Le 22 février 2019
Date de la réunion d'admission	Le 22 février 2019

B) Les remarques générales sur les épreuves de ce concours

Pour l'épreuve orale sur dossier de description du parcours professionnel ou de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, le passage des candidats a été déterminé par le tirage au sort d'une lettre de l'alphabet.

Comme le prévoit le texte, chaque candidat devait présenter son parcours professionnel dans le temps imparti. Dans tous les cas, le jury interrompait les candidats au bout de 10 minutes afin de respecter le texte. Le jury enchaînait ensuite avec l'entretien.

Les dossiers doivent être complets et relus avant l'entretien.

Le candidat doit pouvoir répondre à toute question en lien avec son dossier de RAEP, ce qui n'a pas toujours été le cas.

Si dans l'ensemble la présentation du parcours professionnel était plus bien appréhendée, il est essentiel que le candidat prépare un exposé dans le temps prévu et il n'est pas satisfaisant qu'une présentation ne prenne que la moitié du temps imparti.

L'entretien doit permettre un échange entre le candidat et le jury afin de juger les capacités du candidat ; ceux-ci doivent vraiment intégrer qu'il n'y a pas « questions pièges » et qu'ils ont toute latitude pour développer la réponse en lien avec leurs connaissances.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 2.

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	2	2	1	1	1	1
Femmes	2	0	0	0	0	0
Total	4	2	1	1	1	1

Monsieur Jean-Michel THIVEL
Président du jury